

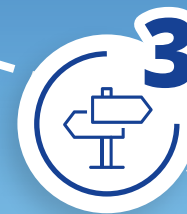
Etablissez votre convention de stage



Déclarez votre mobilité en ligne



Faites votre demande d'aide à la mobilité



Avant la mobilité



Téléchargez votre attestation de fin de mobilité



Versement de 70 % de la bourse



Pendant la mobilité

Téléchargez votre attestation de présence



Au retour de la mobilité

Soumettez votre questionnaire de mobilité en ligne



Versement du solde de la bourse



Avant la mobilité

1 Établissez votre convention de stage

Vous devez établir une convention de stage qui doit être signée par toutes les parties avant votre mobilité. Rapprochez-vous de votre secrétariat pédagogique pour connaître la procédure.

2 Déclarez votre mobilité en ligne et envoyez votre contrat Erasmus

Effectuez votre déclaration en ligne en vous rendant sur le portail étudiant (site internet Paris Saclay, onglet formation / partir à l'étranger / partir en stage à l'étranger / Mobilité de stage / Lien vers le portail) en utilisant le formulaire «Déclarez votre mobilité» en y rattachant tous les documents demandés*. Celle-ci doit être validée par votre correspondant mobilité.

*certificat de scolarité / convention de stage / attestation d'assurance de responsabilité civile

3 Faites votre demande d'aide à la mobilité

- 1) Lisez-attentivement la page relative aux aides à la mobilité (onglet Formation / Partir à l'étranger / Partir en stage à l'étranger / Financement pour partir à l'étranger).
- 2) Une fois que votre déclaration de mobilité a été validée par votre correspondant mobilité, vous pouvez effectuer la demande d'aide financière en vous rendant sur le portail étudiant (site internet Paris Saclay, onglet formation / partir à l'étranger / partir en stage à l'étranger / Mobilité de stage / Lien vers le portail) et en utilisant le formulaire «Demandez une aide à la mobilité»

Pendant la mobilité

4 Téléchargez votre attestation de présence

- 1) Au début de votre stage, faites signer votre attestation de présence par votre responsable de stage.
- 2) Connectez-vous au portail des étudiants sortants (site internet Paris Saclay, onglet formation / partir à l'étranger / partir en stage à l'étranger / Mobilité de stage / Lien vers le portail) en utilisant le formulaire «complétez votre dossier», téléchargez votre attestation de présence signée.

5 Versement de 70 % de la bourse

À réception de votre attestation de présence et sous réserve d'un dossier administratif complet, un premier versement de 70 % de la somme totale de votre bourse vous sera versé (délai de traitement : 2 semaines).

Au retour de la mobilité

6 Téléchargez votre attestation de fin de mobilité

- 1) À la fin de votre mobilité, faites signer votre attestation de présence (partie 2 fin de mobilité) par votre responsable de stage.
- 2) Connectez-vous au portail des étudiants sortants (site internet Paris Saclay, onglet formation / Partir à l'étranger / Partir en stage à l'étranger / Mobilité de stage / Lien vers le portail) en utilisant le formulaire «complétez votre dossier», téléchargez votre attestation de présence signée.

7 Soumettez votre questionnaire de mobilité en ligne

Connectez-vous au portail des étudiants sortants (site internet Paris Saclay, onglet formation / Partir à l'étranger / Partir en stage à l'étranger / Mobilité de stage / Lien vers le portail) et remplissez le questionnaire de mobilité.

8 Versement du solde de la bourse

Une fois le questionnaire complété, le second versement des 30 % restants de votre aide à la mobilité vous sera versé.